



**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

CIRCULAIRE N°

DU

**Objet : Evaluations externes non certificatives en éveil scientifique et éveil historique et géographique en 2009-2010
Participation des élèves de l'enseignement spécialisé**

Réseaux : Tous réseaux

Niveaux et services : Primaire et Secondaire spécialisé

Période : Année scolaire 2009-2010

- A Monsieur le Ministre-Président du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des écoles spécialisées subventionnées par la Communauté française ;
- Aux directions des écoles spécialisées organisées ou subventionnées par la Communauté française ;

Pour information :

- Aux membres des Services d'Inspection de l'enseignement spécialisé.

<u>Circulaire</u>	Informative	Administrative	Projet
<u>Emetteur</u>	Service général du Pilotage du système éducatif Agers		
<u>Destinataire</u>	Directions des écoles spécialisées		
<u>Contact</u>	Iris VIENNE	02/690.80.64	iris.vienne@cfwb.be
<u>Document à renvoyer</u>	Formulaire d'inscription en annexe à faxer au 02/690.82.39		
<u>Date limite d'envoi</u>	19 octobre 2009		
<u>Objet</u>	Evaluations externes non certificatives en 2009-2010 Participation des élèves de l'enseignement spécialisé		

Bruxelles, le

**Objet : Evaluations externes non certificatives en éveil scientifique et éveil historique et géographique en 2009-2010.
Participation des élèves de l'enseignement spécialisé**

La prochaine évaluation externe non certificative se déroulera entre le 23 et le 27 novembre 2009 et portera sur l'éveil scientifique et l'éveil historique et géographique.

Pour l'enseignement ordinaire, tous les élèves de 2^e et 5^e années de l'enseignement primaire ainsi que les élèves de 2^e année secondaire sont concernés par cette évaluation. La participation des élèves de l'enseignement spécialisé est par contre régie par des dispositions particulières.

Dans l'enseignement fondamental spécialisé, les élèves inscrits dans les degrés de maturité deux et trois ont accès au test prévu pour les élèves de 2^e année de l'enseignement primaire ordinaire et les élèves inscrits dans le degré de maturité quatre ont accès au test prévu pour les élèves de 5^e année de l'enseignement primaire ordinaire.

Dans l'enseignement secondaire spécialisé, les élèves qui fréquentent la forme 3 et les élèves de 2^e année qui fréquentent la forme 4 peuvent passer l'un des deux tests prévus pour les élèves de 2^e année de l'enseignement secondaire ordinaire, c'est-à-dire soit le test pour la 2^e commune, soit le test pour la 2^e différenciée.

L'appréciation des élèves qui participeront à l'évaluation externe est laissée à chaque Conseil de classe en fonction des apprentissages scolaires atteints par chacun.

Je vous invite à me faire connaître au moyen du formulaire annexé le nombre d'élèves concernés que vous souhaitez inscrire à l'évaluation externe non certificative pour le 19 octobre 2009 au plus tard.

La Directrice générale adjointe,

Martine HERPHELIN

<p>Enseignement spécialisé Participation aux évaluations externes non certificatives en éveil scientifique et éveil historique et géographique 23 au 27 novembre 2009</p>
--

Formulaire à retourner pour le 19 octobre au plus tard à

Monsieur Sébastien DELATTRE
 Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique
 Service général du Pilotage du système éducatif
 Boulevard du Jardin Botanique, 20-22
 1000 BRUXELLES
 Fax : 02/690.82.39

Nom de l'Etablissement :

.....

Numéro FASE :

Adresse :

.....

.....

Tél. :

Personne de contact :

Nombre d'élèves des <u>degrés de maturité 2 et 3</u> qui participeront à l'épreuve de 2e année primaire
Nombre d'élèves du <u>degré de maturité 4</u> qui participeront à l'épreuve de 5e année primaire
Nombre d'élèves de la <u>forme 3</u> et les élèves de 2e année secondaire qui fréquentent la <u>forme 4</u> qui participeront à l'épreuve de 2e année secondaire